



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Chancellerie d'Etat
Rue des Chanoines 17
1700 Fribourg
« Référentiel cantonal »
Courriel

Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08
www.fr.ch/atprd

—
Réf: LS/RPA/coc 2019-PrD-141 et 2019-Trans-52
Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 4 juin 2019

Avant-projet d'ordonnance concernant la mise en œuvre du référentiel cantonal de données de personnes, organisations et nomenclatures (projet pilote)

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 15 mai 2019 de Mme Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat, concernant l'objet cité en référence et la remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

I. Sous l'angle de la protection des données

La Commission relève qu'elle a approuvé ce projet de référentiel cantonal pour l'Etat de Fribourg, tout en rappelant la sensibilité de la dérogation pendant deux ans (2019-2020) et des appariements par l'intermédiaire de différentes sources de données. Elle remercie le Chef de projet, M. Pichonnaz, d'avoir tenu compte de ces remarques émises lors de l'élaboration de l'avant-projet d'ordonnance.

II. Sous l'angle de la transparence

La Commission n'a aucune remarque à formuler.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly
Président